URIOPSS Bretagne

PROJET STRATÉGIQUE

Plus proches,
plus solidaires, plus forts

URIOPSS
Bretagne

Le projet stratégique de l'URIOPSS, un projet qui s'appuie sur :

- des valeurs, des missions, une histoire, un fonctionnement et des principes d'action inscrits dans le projet associatif,
- un diagnostic, des enjeux et des orientations issus d'une étude réalisée en 2014 - 2015.

Ce qu'est l'URIOPSS Bretagne

L'URIOPSS Bretagne est une Association « Loi 1901 »,
déclarée en Préfecture d'Ille-et-Vilaine, **le 7 Avril 1950.**
Son siège est basé à Rennes.

L'URIOPSS Bretagne a été créée à l'initiative de personnes de conviction.

À l'origine, elles pensaient qu'il était nécessaire de :

- réfléchir au sens et à la pertinence de leurs missions,
- professionnaliser, améliorer leurs actions,
- s'entraider et faire entendre leur voix,

et qu'à ce titre, les œuvres, alors dites de bienfaisance, devaient s'unir.

Depuis, dans le respect de son sigle et de l'article 2 de ses statuts, **l'URIOPSS réunit, regroupe, représente, défend, accompagne, informe ses adhérents.**

Elle met à leur disposition des compétences et une expertise, forme les professionnels salariés et les bénévoles intervenant auprès des personnes ainsi que les administrateurs. Elle rend visible et fait connaître leur esprit, leurs projets, leurs objectifs et leurs activités.

Grouper les œuvres et organismes privés, sanitaires, sociaux et culturels à but non lucratif exerçant leur activité dans la région administrative de Bretagne.

Accompagner leur création quand le besoin s'en fait sentir.

Faciliter leur regroupement.

Constituer un terrain de rencontre, de recherche, de réflexion.

Les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts légitimes auprès des pouvoirs publics et organismes de toute nature.

Assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaire, social et culturel.

Faciliter par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels bénévoles et salariés.

Mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider notamment sur les plans législatifs et règlementaires, juridiques, financiers et fiscaux, comptables.

Faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités.

Statuts de l'URIOPSS Bretagne
Article 2

L'URIOPSS Bretagne suscite et soutient les initiatives, l'innovation de ses adhérents et les rassemble en Bretagne autour des principales missions suivantes :

- Organiser une concertation et une représentation transversales des secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale. **Cette spécificité est unique.**
- Promouvoir le secteur privé à but non lucratif.
- Veiller aux intérêts des personnes fragiles dans la construction des politiques sociales.
- Faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les acteurs de terrain que sont les adhérents.

La méthodologie
d'élaboration du projet stratégique

- Une étude quantitative et qualitative menée par un cabinet d'étude spécialisé auprès des adhérents en 2014.
- L'organisation en 2014 et en 2015 de deux séminaires de réflexion pour les administrateurs en présence des salariés du siège pour s'approprier les résultats de l'étude et déterminer les grands axes prioritaires.
- La mise en place d'un comité de pilotage composé d'administrateurs et de l'équipe de direction de l'URIOPSS avec pour missions de suivre l'état d'avancement de l'étude et de décliner les grands axes prioritaires du projet stratégique.
- Des orientations stratégiques déclinées à la suite du séminaire d'octobre 2015 et des travaux réalisés par le comité de pilotage fin 2015.
- Une présentation-débat au Conseil d'administration, en mars 2016.
- Le projet stratégique, dans sa version finale, soumis à l'approbation des adhérents au cours de l'Assemblée générale du 9 juin 2016.

Un projet qui s'appuie sur des valeurs fondamentales

- **Primauté de la personne.** C'est la valeur originelle.
  Ce qui doit être premier pour toutes les parties prenantes de l'URIOPSS, c'est le respect de la personne et de sa dignité, l'acceptation de son histoire et de son environnement, de sa singularité.
- **Esprit de Solidarité.** La solidarité, entre et à l'égard des adhérents, est au service de l'intérêt des personnes accompagnées dans les structures. Elle garantit, davantage encore, une meilleure qualité de service aux usagers.
- **Esprit d'ouverture.** L'ouverture, la connaissance des autres, la rencontre, le partage, la coopération et la mutualisation, permettent de réunir des moyens, de bénéficier de l'expérience des autres, d'améliorer relations et services. Cette ouverture permet aussi de rendre plus visible le secteur privé non lucratif de l'action sanitaire et sociale au sein de l'économie sociale et auprès des acteurs politiques, publics et économiques.
- **Esprit désintéressé.** Les membres de l'Union agissent pour répondre aux besoins des populations. Ils le font dans un esprit de service désintéressé.

Consolider
le réseau des adhérents
par l'échange, l'engagement
et le militantisme
Développer
une
gouvernance
au service
du projet
politique
et technique
de l'URIOPSS
Affirmer,
promouvoir
et communiquer
les positionnements
politiques de l'URIOPSS
Développer
des offres
de services
pour le soutien
des adhérents
Participer
au processus
de transformation
des pratiques
et d'amélioration
de la qualité
en développant
notamment
une politique
de formation
URIOPSS
Bretagne

Consolider le réseau des adhérents par l'échange, l'engagement et le militantisme

- Renforcer la communication sur le sens et le contenu de l'adhésion.
- Rassembler les adhérents ainsi que les partenaires associatifs et de l'économie sociale et solidaire afin de s'ouvrir, développer une dimension territoriale décloisonnée, favoriser l'échange, les coopérations et les mutualisations.
- Construire avec les adhérents, voire les partenaires, une parole collective.
- Renforcer la capacité, de l'URIOPSS et de ses adhérents, d'être le porte-voix des personnes en situation de vulnérabilité.
- Soutenir les administrateurs de l'URIOPSS Bretagne et ceux des associations adhérentes, dans l'exercice de leur mandat et leur rôle de porte-voix.
- Développer des modalités de circulation de l'information facilitant la co-construction et l'appropriation des positionnements de l'Union.
- Fidéliser l'ensemble des adhérents, tenir une posture de développement et de rassemblement dans le respect des autres organisations.

Développer une gouvernance au service du projet politique et technique de l'URIOPSS

- Évaluer et optimiser la gouvernance de l'URIOPSS Bretagne, la faire évoluer pour renforcer sa lisibilité, son efficacité et son efficience.
- Développer une fonction de veille et des travaux de prospective.
- Mettre en place les modalités d'une gouvernance plus ascendante favorisant les remontées du terrain, les partages d'expériences, la connaissance et la prise en compte de l'expression et du point de vue des personnes accueillies soignées, accompagnées ou soutenues ainsi que de leur entourage.
- Faire connaître et rendre plus lisible les modalités de la gouvernance de l'URIOPSS auprès des adhérents et des partenaires.
- Développer des plateformes d'échanges d'analyses et de bonnes pratiques pour soutenir la dynamique associative et promouvoir la gestion du renouvellement des administrateurs.
- Établir pour chaque orientation retenue un plan d'action.
- Développer l'Interfédéralité par des alliances et des partenariats avec les fédérations et mouvements associatifs de solidarité.

Affirmer, promouvoir et communiquer les positionnements politiques de l'URIOPSS

- Faire valoir l'identité et la spécificité de l'URIOPSS.
- Développer une posture tribunitienne, être force de propositions, co-construire des prises de position avec des partenaires pour affirmer la représentation politique de l'URIOPSS auprès des pouvoirs publics territoriaux.
- Élaborer ou rappeler le positionnement du réseau UNIOPSS-URIOPSS sur toute question d'actualité impactant notre secteur, ainsi qu'à chaque grande échéance politique.
- Accompagner les porteurs de mandats dans l'exercice de leur mission.

Développer des offres de services pour le soutien des adhérents

- Évaluer puis consolider le modèle économique de l'URIOPSS.
- Préciser les prestations de services comprises dans l'adhésion et celles donnant lieu à une facturation.
- Renforcer la communication auprès des adhérents sur les missions et soutiens notamment techniques proposés par l'URIOPSS.
- Développer des prestations en faisant valoir l'expertise de l'URIOPSS sur les spécificités associatives et de l'action sanitaire, médico-sociale et sociale.
- Identifier, valoriser l'expertise et les compétences du réseau, les mettre au service des adhérents sur le principe de la solidarité.
- Développer et faire connaître le savoir-faire de l'URIOPSS en matière d'accompagnements sur le projet associatif, stratégique, juridique… en réponse aux besoins des adhérents.
- Obtenir une certification « qualité » sur les prestations de services « URIOPSS » avec en priorité l'activité formation.

Participer au processus de transformation des pratiques et d'amélioration de la qualité en développant notamment une politique de formation

- Élaborer un projet politique formation en lien avec les adhérents, leurs attentes et leurs besoins.
- Définir des formations, label-marqueur, emblématiques du projet de l'URIOPSS Bretagne.
- Construire des partenariats pour réaliser ce projet politique formation au service des adhérents.
- Promouvoir le projet politique formation de l'URIOPSS auprès des adhérents et des partenaires.
- Développer des partenariats, de la recherche… avec les acteurs bretons de la formation à destination des professionnels et bénévoles de notre secteur (Universités, EHESP, Instituts de formations santé-social…).

La formalisation du projet stratégique est
un aboutissement et un départ

Le projet stratégique de l'URIOPSS Bretagne

Le Conseil d'administration est garant des valeurs et principes qui y sont promus.

Sa réalisation nécessite l'appropriation, l'engagement et le soutien de l'ensemble des parties prenantes : administrateurs, salariés du siège, adhérents.

Une des conditions de sa réussite est également l'ouverture et le développement des partenariats.

Pour une appropriation partagée et constructive, le Conseil d'administration s'engage à :

- Mettre en place un comité de suivi,
- Évaluer annuellement et faire évoluer le projet stratégique en fonction des besoins,
- Déterminer et soumettre, à chaque Assemblée générale, 4 orientations prioritaires visant à le réaliser,
- Rendre compte chaque année au cours de l'Assemblée générale du bilan et suivi des plans d'actions.

Texte adopté en Assemblée générale
le 9 juin 2016

URIOPSS Bretagne

203 G, avenue du Général Patton
BP 20219
35702 RENNES Cedex 7
Tél. 02 99 87 51 52
uriopss@uriopss-bretagne.asso.fr

Plus proches, plus solidaires, plus forts